

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE APRES MANIFESTATIONS D'INTERET SPONTANÉES POUR L'OCCUPATION DU PARKING A REMORQUES SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE LOCTUDY

Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Autorité portuaire : Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29 120 Pont l'Abbé

Manifestation d'intérêt spontanée : Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a reçu une manifestation d'intérêt de la part d'un cirque pour occuper une partie du parking sur le domaine public maritime à la période suivante :

03/08/2020 au 07/08/2020

Localisation : Port de Loctudy – parking à remorques

Descriptif : surface du parking pouvant être occupée : 3 000 m², dans la limite de la surface indiquée en bleu (plan ci-dessous)



Conditions particulières d'occupation :

- Compte tenu de sa localisation, l'occupation devra être compatible avec les contraintes liées à l'activité du port.
- Autorisation accordée sous forme d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public délivré par Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille
- Redevances selon la grille tarifaire du Port de Loctudy

Modalités de la manifestation d'intérêt :

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès du syndicat mixte

Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de Mme Gaël Bourbigot, avant le 23 juillet 2020 à 12h00 – gael.bourbigot@peche-plaisance-cornouaille.fr

Date d'affichage sur le site internet du syndicat mixte : le 9 juillet 2020